

Rappel des délais d'INSCRIPTIONS, d'ANNULATIONS et de MODIFICATIONS

ACTIVITÉ ↓	Inscriptions	Modifications et annulations	Que faire ?	Je suis HORS DÉLAI	
				Inscriptions	Annulations
Périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi Les Landes Génusson : 6h45 - 8h45 St Aubin des Ormeaux : 7h00 - 8h45 St Martin des Tilleuls : 7h00 - 8h45 Les Landes Génusson : 16h30 - 19h00 St Aubin des Ormeaux : 16h30 - 19h00 St Martin des Tilleuls : 16h30 - 19h00	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week-end et jours fériés)	possibles jusqu'à la veille, 14h (hors week end et jours fériés)	après 14h, la veille (hors week end et jours fériés) <u>contacter la structure</u>	Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI OU SI ENFANT PRÉSENT MAIS NON INSCRIT : pénalité de 1€ par créneau réservé. Noté "PÉNALITÉ RETARD INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE" sur votre facture.
				Annulations	SI ANNULLATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI : facturation 1/2 heure (même si présentation d'un certificat médical).
				Annulations	SI ANNULLATION NON PRÉVENUE : facturation TOTALE du créneau réservé.
Accueil échelonné et journée des mercredis 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	possibles jusqu'au vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés)	après le vendredi précédent, 14h (hors week end et jours fériés) <u>contacter la structure</u>	Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI : pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
				Annulations	SI ANNULLATION PRÉVENUE MAIS HORS DÉLAI : si la réservation initiale comprenait le repas : (créneaux 7h-13h ou 7h-19h ou 12h-19h) : Facturation 1/2 journée + repas. Noté "ABSENCE MERCREDI 4H" sur votre facture. si la réservation initiale ne comprenait pas le repas (créneaux 7h-12h ou 13h-19h) : Facturation 1/2 journée. Noté "ABSENCE MERCREDI 3H" sur votre facture.
				Annulations	SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé. SI ANNULLATION NON PRÉVENUE : facturation TOTALE du créneau réservé. Noté "ABSENCE MERCREDI 8H" sur votre facture.
Petites vacances 7h-12h 7h-13h 7h-19h 12h-19h 13h-19h	possible jusqu'à la date indiquée sur la plaquette des vacances, 23h59	impossibles, <u>inscriptions définitives</u>	<u>contacter la structure</u>	Inscriptions	SI INSCRIPTION HORS DÉLAI : pénalité de 3€ par réservation. Noté "RETARD INSCRIPTION MERCREDI VACANCES" sur votre facture.
				Annulations	SI ANNULLATION, quelque soit le motif : Facturation totale du créneau réservé
				Annulations	SAUF en cas de présentation d'un justificatif médical → facturation du repas seulement, s'il était réservé.